

EVICITION

Indemnités d'éviction applicables au 1^{er} juillet 2015

Régions naturelles	Terres			Pâturages		
	Préjudice d'exploitation	Arrières fumures et améliorations culturales	TOTAL	Préjudice d'exploitation	Arrières fumures et améliorations culturales	TOTAL
Laon, Soissons, Saint-Quentin	7 440	994	8 434	7 440	1 194	8 634
Champagne	6 696	994	7 690	6 696	1 194	7 890
Tardenois Brie	5 506	994	6 500	5 506	1 194	6 700
Thiérache Nord	5 952	994	6 946	5 952	1 194	7 146
Thiérache Sud	4 762	994	5 756	4 762	1 194	5 956

en euros par hectare

Des majorations peuvent s'appliquer à ces montants :

Art. 14 : majoration en fonction de la durée du bail restant à courir

Art. 15 : majoration en fonction du pourcentage d'emprise

Art. 16 : majoration en fonction du type d'opération envisagée

Art. 17 : majoration en fonction de l'urbanisation

Art. 18 : majoration en cas de vente directe

Pour savoir si ces majorations doivent s'appliquer, vous pouvez contacter :

- Le service juridique de l'U.S.A.A : ☎ 03.23.22.50.31
- Le Pôle aménagement rural de la Chambre d'agriculture : ☎ 03.23.22.50.75